RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE VILLE DE COMMERCY PROCÈS VERBAL SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

Publié le
ID: 055-215501222-20231115-23_124-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Recu en préfecture le 15/11/2023

DI /NO

Objet: Décision modificative 1 - Budget principal

N° : DCM2023/124 PUBLIÉE LE : 13/11/23

L'an deux mille vingt trois, le lundi six novembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 octobre 2023.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>:

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

ONT DONNÉ PROCURATION:

Mesdames:

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoit REYRE

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ

Suzel RICHARD qui donne pouvoir à Martine MARCHAND

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

Conseillers en exercice: Présents: 22 - Absents: 2 - Pouvoirs: 5 - Votants: 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation;

Considérant la nécessité de réintégrer l'étude réalisée dans le cadre des travaux de sécurisation de l'avenue Jeanne d'Arc et donc de prévoir des crédits aux chapitres 041 en dépense et en recette ;

Vu la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés;

SECTION DE FONCTIONNEMENT					DM 1
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					0,00€
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	Opération	Fonction	Compte analytique	127 000,00 €
64111	Rémunération principale	-	020	DRH	127 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	Opération	Fonction	Compte analytique	-127 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-	020	ADMGEN	-127 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					DM 1
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					2 762,40 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	Opération	Fonction	Compte analytique	2 762,40 €
2152	Installations de voirie	<u>QPE</u> J	01	HCA	2 762,40 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					2 762,40 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	Opération	Fonction	Compte analytique	2 762,40 €
2031	Frais d'études	<u>QPF</u> J	01	HCA	2 762,40 €

Le niveau de vote de cette décision modificative est le suivant :

- Niveau de vote « chapitre » en fonctionnement,
- Niveau de vote « chapitre » sans les chapitres « opérations d'équipements » en investissement.

Il est proposé au Conseil municipal:

• **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget de la ville

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 5 abstentions

le Conseil municipal décide :

• **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget de la ville

Le Maire Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification